Image not found or type unknown

Divulgation d'information privé à un civil

Par **mickbab07**, le **25/04/2011** à **07:47**

Bonjour,

Je voudrai savoir si les services de police (gendarmerie) ont le droit de divulguer des informations sur mon passé judiciaire à une personne civil (mon voisin) suite à un conflit d'abus de confiance donc mon voisin fait l'objet. C'est moi qui ait fait intervenir la gendarmerie afin de récupérer les objets non rendus. Ils lui ont dit que, du fait que j'ai un casier judiciaire, ma plainte n'aboutirait pas. Les derniers fait de ma condamnation datent de 19 ans.
En vous remerciant par avance.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **12:49**

il s'agit de diffamation privée, encore faut-il le prouver

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés